

WPD Onshore multiplie les précautions pour son premier parc éolien en forêt

greenunivers.com/2020/12/wpd-onshore-multiplie-les-precautions-pour-son-premier-parc-eolien-en-foret-249266

21 décembre
2020

Par

Jean-Philippe Pié

-

21 décembre 2020



Vue d'artiste du parc éolien des Hauts de l'Armançon, @WPD Onshore

Rares sont les Français à vivre dans les bois. D'où le nouvel intérêt des développeurs éoliens pour les forêts, la distance par rapport aux habitations n'étant plus un problème. La filiale éolienne terrestre du promoteur allemand WPD annonce ainsi plusieurs projets en préparation en milieu forestier ou à cheval sur des terres agricoles et boisées. Le plus avancé, baptisé « Les Hauts de l'Armançon », se situe dans l'Yonne, dans un massif de 15 000 hectares qui comprend la forêt domaniale de Châtel-Gérard ; plus précisément, sur le territoire communal de Cry, Nuits et Aisy-sur-Armançon. WPD

Onshore France, lauréat d'un appel à projet lancé par les élus locaux en 2016, se prépare à y installer 18 turbines et 104 MW d'ici 2024, avec des autorisations espérées pour la fin de l'année prochaine.

Un sol pauvre et un couvert végétal bas

Installer des éoliennes au dessus d'une canopée reste audacieux. Les lieux sont recherchés par les chauves-souris et les oiseaux, y compris ceux des plaines ou les migrateurs ; couper des arbres n'est pas non plus du meilleur effet pour les professionnels de l'énergie verte. D'où le luxe de précautions que prend WPD Onshore qui a jusqu'à maintenant mené environ 2 500 heures d'inventaires et d'analyses, dans un périmètre de 1 500 hectares autour des futurs défrichages. « Le plus important consiste à bien connaître la forêt et comment les animaux y évoluent, signale Chloé Santin, responsable des études environnementales. Ici, nous avons affaire à un sol pauvre et un couvert végétal peu élevé. La forêt est « ébouriffée » et la faune volante s'y déplace de moins en moins bien. » A certains égards, « réouvrir le milieu », maintenir des clairières représenterait plutôt un avantage pour certaines espèces.

La faible hauteur des arbres, autour de 20 mètres, est aussi une chance pour le développeur, car elle lui permet de réserver un intervalle de sécurité de 60 mètres entre le sommet végétal et la base des pales – pour une hauteur de turbine à 241 mètres et une puissance unitaire espérée de 6 MW. De ce fait, « les enjeux de faune volante ne diffèrent pas de ceux rencontrés en plaine, où la garde au sol est comparable voire plus faible », compare Guillaume Wendling, directeur général délégué. Il insiste sur le fait que depuis 2016, WPD Onshore a cultivé les échanges avec les interlocuteurs (ONF, associations de chasseurs, LPO Yonne, Yonne Nature Environnement...) et estime qu'un « respect mutuel » s'est installé.

Concertation soignée

Le développeur a soigné aussi la concertation avec la population et paraît envisager sereinement l'enquête publique de l'année prochaine, sans anticiper de « grosse opposition ». Là aussi, une batterie d'initiatives ont été prises, parmi lesquelles une campagne de porte-à-porte pour recueillir des avis, des expositions, la visite d'un parc éolien voisin en construction, un site Internet et des lettres d'information. Le promoteur a d'ailleurs reçu récemment le prix de la participation et de la concertation lors de la 5e édition des trophées de Décider Ensemble-La Gazette des Communes, une première pour un promoteur de l'éolien terrestre.

Quel est le coût de cette préparation ? Difficile de chiffrer précisément. Les frais d'étude sont montés à 500 000€ au lieu de 300 000€ habituellement, évalue Guillaume Wendling. Les équipes ont été étoffées selon les missions à réaliser, par exemple pour animer le dialogue local ou conduire les études. En tout état de cause, l'investissement paraît n'avoir rien d'inaccessible pour un projet de ce gabarit.

« Nous saurons ne pas y aller »

Aux yeux du développeur, ces éoliennes au-dessus des bois ne paraissent donc pas être plus dangereuses que les projets plus conventionnels. Dans l'Yonne et si l'on en croit Chloé Santin, le parc est même pensé pour être « bénéfique pour la forêt », cette spécialiste évoquant d'autres mesures spécifiques comme la protection d'arbres-gîtes, la réouverture d'une zone humide ou la protection nouvelle de certains cours d'eau. Elles n'auraient peut-être pas été activées si un projet industriel, et ses financements, ne s'étaient pas manifestés.

Cela dit, beaucoup dépend du milieu naturel concerné, par exemple de la densité de l'avifaune et de son comportement au-dessus des arbres. La stratégie de WPD Onshore en topographie forestière paraît s'inscrire entre deux bornes décrites ainsi par Guillaume Wendling : « d'un côté, nous ne nous interdisons pas par principe de regarder les projets en forêt. De l'autre, si des points de blocage écologique sont manifestes, nous saurons ne pas y aller. »